

PARTIE N°1 :

GRAMMAIRE

Chapitre 1 : La structure de la phrase :

I- Les différents types de phrases (p.23)

II- Les syntagmes (p.26)

III- Qu'est-ce qu'un mot ? (p.30)

Chapitre 2 : Les parties du discours et les différents syntagmes :

I- Les classes lexicales (p.32)

II- Les classes grammaticales (p.80)

III- Les ambiguïtés structurales (p.104)

IV- Les expressions anaphoriques (p.104)

V- La deixis (p.107)

VI- Le discours (p.109)

VII- Quelques figures de style (p.110)

Chapitre 3 : Les fonctions syntaxiques : les éléments essentiels et facultatifs de la phrase verbale :

Les relations syntaxiques (p.116)

I- La fonction de sujet (p.119)

II- La fonction de complément d'objet (p.122)

III- Le complément d'agent du V conjugué ou du V infinitif (p.123)

IV- Les compléments circonstanciels (p.124)

V- La fonction d'attribut (p.124)

VI- La fonction d'épithète (p.128)

Chapitre 4 : Phrase simple et phrase complexe : les propositions indépendantes et subordonnées :

I- La phrase indépendante (p.130)

II- Les propositions subordonnées (p.130)

III- La proposition et la structure corrélatrice (p.143)

Chapitre 1 : La structure de la phrase

Les opérations que nous allons voir dans cette partie, notamment celles qui concernent les syntagmes, sont une bonne méthodologie pour appréhender l'analyse grammaticale. Effectivement rien ne sert d'apprendre par cœur une grammaire si vous ne comprenez pas comment fonctionne la phrase *a priori*, car alors, malgré tous vos efforts, vos connaissances ne seraient que superficielles.

Aussi, s'il ne faut pas tout retenir dans cette partie, vous devez comprendre comment fonctionnent les tests donnés afin de pouvoir les réutiliser ensuite dans vos analyses, cela vous fera gagner un temps précieux.

Introduction : comment définir la phrase ?

Avant de commencer toute étude, il s'agit de définir la notion de *phrase*. La phrase est traditionnellement définie selon les critères donnés ci-dessous :

- **Critère graphique/prosodique** : A l'écrit, une phrase commence habituellement par une majuscule et se termine par une ponctuation forte (point, point d'interrogation, point d'exclamation). A l'oral, une phrase est identifiée par l'intonation ; c'est la chute du ton de la voix dans son ultime segment qui nous indique qu'une phrase se termine.
- **Critère grammatical** : Dubois & Lagane : « Les phrases sont des suites de mots ordonnés d'une certaine manière, qui entretiennent entre eux certaines relations, c'est-à-dire qui répondent à des règles de grammaire et qui ont un certain sens ».
- **Critère sémantique** : La phrase possède une unité sémantique (ou *unité de communication*), c'est-à-dire, un contenu transmis par le message (sens, signification...). La phrase doit donc « exprimer une idée par le langage en vue de renseigner, de communiquer un sentiment ou une volonté. » (Henri Bonnard)
- **Critère énonciatif** : A. Goose dans *le Bon usage* : « La phrase est l'unité de communication linguistique qui correspond à la suite phonique minimale par laquelle un locuteur adresse un message à un auditeur. »

Aucune des définitions proposées ci-dessus ne se suffit à elle-même pour définir ce qu'est intrinsèquement une *phrase*.

Nous reprendrons donc la distinction établie par la linguistique, à savoir la différence entre *phrase* et *énoncé* : l'*énoncé* est une production de locuteur dans un contexte particulier, pour un destinataire particulier et avec une fin particulière. C'est donc un objet concret qui équivaut, pourrait-on dire peu élégamment, à tout ce qui « sort de votre bouche lorsque vous vous exprimez ».

A *contrario* la *phrase* n'est pas un objet concret mais abstrait, c'est une structure absolue, non dépendante du contexte, ni de l'énonciateur, ni du destinataire. La phrase est une « idée » - au sens platonicien du terme - générale et abstraite, donc non tangible.

Cette définition aussi pose problème mais elle a l'avantage de désigner intrinsèquement les limites de la notion de phrase : une phrase ne peut s'énoncer, c'est une idée, alors qu'un énoncé est une production. En fait ce que nous allons nous attacher à décrire, ce ne sont pas des phrases, mais des énoncés, donc ils sont soumis aux volontés de leurs locuteurs qui apparaissent à différents niveaux que nous verrons au fur et à mesure.

Pour plus de simplicité cependant, nous utiliserons le terme de phrase pour définir ce dont nous parlons, et pour décrire la langue, dans la mesure où c'est la terminologie utilisée, en règle générale, aux concours. Conservez tout de même la distinction entre les deux, bien en mémoire.

I- Les différents types de phrases

a) La phrase énonciative, assertive ou déclarative

Elle sert à donner une information à un interlocuteur.

Ce type de phrase est le plus souvent à l'indicatif ou au conditionnel, et à l'écrit commence généralement par une majuscule et se termine par un point.

Son intonation est montante puis descendante sur le point.

Dans ce type de phrase, l'ordre linéaire est le plus généralement l'ordre suivant : sujet-verbe-objet et peut être négative ou positive selon qu'elle comprend, ou pas, un adverbe de négation.

b) La phrase interrogative

Elle sert à demander une information à un interlocuteur.

Lorsque l'interrogation est directe, ce type de propositions se caractérise par l'inversion du sujet et du verbe et par la présence d'un point d'interrogation (« ? ») :

4) *Veux-tu manger des pâtes ?*

Cependant l'interrogation directe peut aussi se marquer par d'autres moyens que l'inversion du sujet et du verbe :

➤ A l'écrit et à l'oral par l'ajout de « *est-ce que* » en début d'énoncé :

5) *Est-ce que tu veux manger des pâtes ?*

➤ A l'oral par une simple intonation montante :



 Tu veux manger des pâtes (?)

Figure 1

On distingue généralement trois types d'interrogations :

1. L'interrogation disjonctive, qui énonce une alternative :

6) *Prendras-tu le métro **ou bien** est-ce que je dois venir te chercher ?*

2. L'interrogation rhétorique, qui n'appelle aucune réponse :

7) *Vas-tu te taire ?*

3. L'interrogation délibérative, lorsque l'on s'adresse à soi-même :

8) *Mais qu'est-ce que **je** vais bien pouvoir faire ?*

Voici maintenant les différents types de phrases interrogatives :

i. Interrogation directe vs interrogation indirecte

Une interrogation directe, par nature, est une question posée directement à l'interlocuteur du type des exemples 4) et 5) ci-dessus.

A *contrario* l'interrogation indirecte est une question introduite par un verbe dit interrogatif :

9) *Je te demande si tu viendras / je me demande quand il arrivera...*

ii. Interrogation globale vs interrogation partielle

L'interrogation globale exige une réponse par *oui* ou par *non*, en n'offrant pas d'autres alternatives que ces deux adverbes :

10) *Viendras-tu ? – oui / non*

L'interrogation partielle, par contre, interdit une réponse par *oui* ou par *non* puisqu'elle porte sur un élément inconnu du locuteur :

11) *Quand viendras-tu ? -*oui/non mais – demain/aujourd'hui...ici, l'élément inconnu du locuteur est bien évidemment le moment où son interlocuteur viendra*

c) La phrase exclamative ou interjective

Elle donne une information à laquelle elle ajoute une nuance affective. Le locuteur donne par son biais une indication sur son ressenti. A l'écrit, elle se marque d'ordinaire par un point d'exclamation (« ! ») :

12) *J'en ai assez !*

d) La phrase injonctive ou impérative

Elle est employée lorsque le locuteur interdit ou ordonne quelque chose à un interlocuteur. L'impératif est le temps de prédilection pour ce type de propositions, cependant, à l'oral, l'intonation peut aisément prendre le relais :

13) *Donne-moi ton livre ! Ne fais pas ça !...*

e) La phrase averbale

C'est une proposition qui ne contient pas de verbe conjugué :

14) *A père avare fils prodigue*

f) La négation en français

La plupart du temps elle se marque par l'adjonction d'un adverbe dans la proposition, mais elle peut aussi utiliser d'autres marques par exemple la préposition *sans*, la conjonction *sans que*, la conjonction de coordination *ni...ni*, les mots phrases tels que *non* ou *nenni*, l'adjonction de préfixes comme *a-* ou *in-*, ou encore par une voie sémantique par le biais de verbes comme *refuser* (vs *accepter*)... La négation est donc un phénomène très vaste, dont nous allons voir quelques réalisations, à commencer par sa portée.

i. La portée de la négation

- ❖ La négation totale vs la négation partielle

PARTIE N°1 : GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Chapitre 1 : La structure de la phrase

La négation totale porte sur l'intégralité de la proposition et se réalise par le biais de l'adverbe *ne...pas/point* qui encadre le verbe de la proposition :

15) Marie **ne** mange **pas/point**.

La négation partielle, à l'inverse, ne porte que sur un élément, un syntagme de la proposition. Elle s'exprime au moyen d'adverbes de négation, ou de pronoms négatifs, généralement associés à *ne*, précisant l'objet de la négation :

16) Elle **ne** vient **jamais** nous voir / Elle **n'a rien** compris / **Personne n'est** venu / **nul ne** me comprend...

La négation partielle peut porter sur un complément circonstanciel de lieu ou de temps par le biais de l'adjonction, au complément circonstanciel, d'un adverbe ou d'une locution adverbiale de négation ou par le biais d'un syntagme prépositionnel de sens négatif :

17) A **aucun** moment elle **ne** nous dit bonjour / on **ne** rencontre personne **nulle** part

Les termes pouvant marquer une négation partielle sont les suivants :

Adverbes :	Pronoms et déterminants indéfinis :
<i>Jamais, nulle part</i>	Pronoms : <i>personne, nul, rien</i> Déterminants indéfinis : <i>aucun, nul</i>

Tableau 1 : Eléments marquant la négation partielle

❖ La négation exceptive ou restrictive

La négation exceptive, dite aussi négation restrictive, n'est pas véritablement une négation mais plutôt une restriction – au sens strict du terme – en ce qu'elle exclut de son champ tout ce qui n'est pas exprimé après elle. Elle se réalise au moyen de la locution *ne...que* qui équivaut sémantiquement aux adverbes *seulement, uniquement* avec lesquelles elle commute :

18) Marc **ne** mange **que** des pâtes = elle est restrictive en ce qu'elle exclut littéralement de son champ tout autre chose que des pâtes. La commutation par *seulement* ou *uniquement* est possible ce qui donnerait : Marc mange **seulement/uniquement** des pâtes.

Sa réalisation se fait par la position de *ne* devant le verbe et *que* se place devant l'élément à restreindre. La négation restrictive peut porter sur les positions syntaxiques suivantes :

➤ Un COD :

19) Marc **ne** voit **que** [la couleur bleu] COD du verbe « voir »

➤ Un attribut du sujet :

20) Je **ne** suis **qu'** [une imbécile] Att. du sujet « Je »

➤ Un attribut de l'objet :

21) Je **ne** trouve Marie **que** [sympathique] Att. de l'objet direct « Marie »

➤ Un complément circonstanciel :

22) Il **ne** dort **que** [tous les deux jours] Complément circonstanciel de temps du verbe « dormir »

➤ Un sujet réel de présentatif :

23) Il **n'y a que** [ton travail qui t'intéresse] Sujet réel du verbe présentatif « il y a »

➤ Un sujet réel de verbe impersonnel

PARTIE N°1 : GRAMMAIRE TRADITIONNELLEChapitre 1 : *La structure de la phrase*

24) *Il ne reste que [la vaisselle à faire]* Sujet réel du verbe impersonnel « rester »

Si l'on ajoute un terme négatif à la séquence *ne...que* restrictive, alors on annule la restriction :

25) *Marc ne mange pas que des pâtes = Marc mange aussi autre chose = la restriction est annulée par la présence de l'adverbe pas qui porte sur la restriction que.*

ii. Le ne explétif

C'est un *ne* qui n'a pas de valeur négative à proprement parler, puisque la proposition à laquelle il est adjoint conserve son sens positif. Son emploi est toujours facultatif et indique une recherche stylistique.

Il s'emploie dans certaines propositions subordonnées :

26) *Il est plus fort que je ne croyais*

Mais il est interdit devant un infinitif :

27) **Je crains de ne venir*

Ce *ne* explétif se rencontre dans les propositions subordonnées suivantes :

➤ Des propositions complétives lorsqu'elles sont COD d'un verbe marquant sémantiquement la crainte (*craindre*), l'empêchement ou la défense (*empêcher, éviter, prendre garde, se garder de...*) :

28) *Elle craint/évite/empêche qu'il ne se rende*

➤ Des propositions circonstancielles introduites par *avant que, à moins que, de peur que* :

29) *Je viendrai avant qu'il ne soit trop tard / je viendrai à moins qu'il ne soit trop tard / je viendrai de peur qu'il ne soit trop tard*

➤ Une proposition comparative d'inégalité marquée par les indices corrélatifs suivants : *autre/plus/moins/autrement...* associés à *que* :

30) *Il est plus/moins grand que je ne croyais / il est autre que je ne pensais / il agit autrement qu'il ne parle* (Académie)

II- Les syntagmes

Nous utiliserons la notion de syntagme, au lieu de la notion de *groupe* utilisée par la grammaire traditionnelle et que vous avez apprise à l'école. Je vous épargne les raisons d'un tel choix terminologique, mais sachez que la langue s'étudie sur deux axes : syntagmatique (qui correspond à l'ordre linéaire de l'énoncé) et paradigmatique (qui correspond à l'ordre vertical de l'énoncé).

Ces deux niveaux sont bien utiles – malgré la complexité apparente des termes qui les désignent – pour comprendre que deux choses sont en jeu dans une proposition :

1. Sur l'axe linéaire/horizontal – syntagmatique : les unités entretiennent entre elles des relations syntaxiques que nous allons définir tout au long de ce cours ;
2. Sur l'axe vertical – paradigmatique : les unités sont substituables les unes aux autres dans certains contextes, ce qui permet d'établir des classes d'équivalence entre les termes qui commutent, c'est-à-dire que l'on peut remplacer les uns par les autres sans

entraîner l'agrammaticalité de la proposition. C'est cet axe qui permet notamment de définir les parties du discours que nous verrons dans le chapitre 1.

Avant d'aborder les choses proprement dites, nous allons nous arrêter sur les critères de reconnaissance des syntagmes, car une fois que vous avez identifié, dans une proposition, les syntagmes essentiels (syntagme nominal (SN) et syntagme verbal (SV)) l'essentiel de votre travail est fait, et le reste de l'analyse n'est qu'un jeu de Lego - au sens premier du terme.

II-1 Procédures d'identification

Un syntagme est une séquence de mots fonctionnant dans une phrase comme un seul mot. Il forme une unité syntaxique reconnaissable par l'un au moins des tests suivants :

- il est possible de lui substituer un seul mot = test de substitution ;
- il peut être focalisé, c'est-à-dire enclavé dans une construction clivée en *c'est...qui/que* ;
- il peut être précédé du morphème restrictif *ne...que* ;
- il est déplaçable « en bloc ».

II-1.1 Test de substitution

Il consiste à remplacer un élément linguistique d'une construction donnée par un autre élément linguistique. Ce test permet la mise en place de frontière :

- 31) *La vieille marquise* sortit à cinq heures.
- 32) *Elle* sortit à cinq heures.

La vieille marquise est donc un syntagme puisqu'on peut le remplacer par un seul mot, ici le pronom personnel sujet *elle*.

Voyons maintenant la phrase suivante :

- 33) *Dans son appartement, ma voisine regarde la télévision diffuser des images sans intérêt*

Que l'on peut découper de la façon suivante :

[*Dans son appartement*] [*ma voisine*] [*regarde la télévision diffuser des images sans intérêt*]
 → [*ici*] [*elle*] [*mange*] que l'on peut encore réduire à → [*elle*] [*mange*]

Cette longue proposition est donc réductible à deux éléments nécessaires : le SN *ma voisine*, qui est sujet de la phrase, et le SV *regarde la télévision diffuser des images sans intérêt*.

Il ne vous reste plus qu'à comprendre comment les éléments sont organisés à l'intérieur de ces syntagmes et vous avez terminé l'étude !!!

Remarque : le test de substitution ne tient pas compte du changement de sens mais doit conserver la structure phrastique d'origine.

Vous allez vous servir de ce test à chaque fois que vous aurez un doute sur la nature d'un élément de la langue. Par exemple si je me demande si *bien* est un adj. ou un adv. il suffit que je le fasse commuter sur l'axe paradigmatique avec un adj. ou un autre adv. et si la commutation fonctionne, j'obtiens la nature exacte du mot :

Dans la phrase :

- 34) *Il mange bien*

PARTIE N°1 : GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Chapitre 1 : La structure de la phrase

On peut se demander si *bien* est un pronom ou un adj., il suffit alors de le faire commuter :

- 35) Il mange **bien** / *il mange **joli**
 36) Il mange **bien** / il mange **goulûment**

Seule la commutation avec un autre adv. fonctionne, donc *bien* est, dans ce contexte, un adv.

Prenons encore un exemple : *que* est-il conjonction ou adverbe exclamatif ?

- 37) **Que** tu es belle !
 38) Je pense **que** tu ne viendras pas.

Si l'on commute :

- 39) **Que** tu es belle ! / **combien** tu es belle / ***quand** tu es belle ! = *que* est ici pronom ou adverbe exclamatif
 40) Je pense **que** tu ne viendras pas / *je pense **combien** tu ne viendras pas / je pense **dans la mesure où** tu ne viendras pas = *que* est bien une conjonction

L'opération de substitution est donc bien pratique en cas de doute...

II-1.2 Test de focalisation

Une séquence de mots constituant un syntagme peut se placer entre *c'est...que* ou *c'est...qui* :

- 41) Dans son appartement ma voisine regarde la télévision diffuser des images sans intérêt
 42) **C'est** dans son appartement **que** ma voisine regarde la télévision diffuser des images sans intérêt
 43) **C'est** ma voisine **qui** regarde la télévision diffuser des images sans intérêt dans son appartement
 44) **C'est** la télévision diffusant des images sans intérêt **que** ma voisine regarde dans son appartement.

Ce test à un double avantage :

- Il sert à déterminer les syntagmes de la proposition ;
- Il sert à déterminer les éléments qui dépendent du verbe (nous verrons ce point lorsque nous parlerons du SV un peu plus loin).

Remarque : ce test ne s'applique pas aux syntagmes se trouvant à l'intérieur d'autres syntagmes ; et il ne s'applique pas aux syntagmes comprenant un verbe conjugué :

- ↳ * **C'est** regarde la télévision diffuser des images sans intérêt **que** dans son appartement, ma voisine, dont le chat est malade.

II-1.3 Test de restriction

La restriction d'un élément syntaxique peut être marquée par les morphèmes *ne...que*.

Dans une phrase comportant un verbe conjugué, le morphème *ne*, appelé discordancier, se place toujours devant le V, l'élément *que* se place devant l'élément syntaxique à restreindre :

- 45) Dans son appartement, ma voisine **ne** regarde **que** la télévision diffuser des images sans intérêt
 46) Ma voisine **ne** regarde la télévision diffuser des images sans intérêt **que** dans son appartement
 47) Dans son appartement, ma voisine **ne** regarde la télévision **que** diffuser des images sans intérêt
 48) Il **n'y a que** ma voisine **qui** regarde la télévision diffuser des images sans intérêt dans son appartement